

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET N° 75-147 du 4 Juillet 1975
portant intérim -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des Membres du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du Lundi 30 Juin 1975, le Capitaine Djibril
MORIBA, Ministre de la Fonction Publique et du Travail, assure l'intérim
du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, pendant l'ab-
sence du Capitaine Issifou BOURAIMA.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 4 Juillet 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREROU

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 4 - CS 4 - Ministères 13 - IAA-IGF-DCCT-Gde.Ch. 4
DGP-DP-DGF-DGAJL-INSAE 6 - DI 4 - CNI-DC-DB 6 - JORD 1.-